

Population et développement : égalité de genre et droits des femmes

Hélène RYCKMANS et Pascale MAQUESTIAU¹

Depuis la conférence de Beijing (1995), le contexte international a consacré l'émergence du concept de genre. En tant que concept relationnel, celui-ci met en évidence les inégalités femmes/hommes et la hiérarchie des relations sociales. Il questionne les identités masculines et féminines comme construites socialement et non biologiquement.

Sa compréhension est certes lente et parfois difficile, au nom de la culture ou à cause de l'impression d'égalité sociale acquise juridiquement. Mais la mise en œuvre de l'égalité de genre progresse ; les femmes elles-mêmes s'organisent, en réseaux ; l'autonomisation (*empowerment*) des femmes est soutenue de plus en plus par les gouvernements, les institutions internationales et la communauté des bailleurs. Mais cela ne va pas toujours sans crispation, dans un contexte néolibéral où les fondamentalismes resurgissent.

Dans cet article, après avoir campé ce contexte, nous analysons la manière dont les droits reproductifs et sexuels ont été négociés par les mouvements de femmes. Les thèmes que ceux-ci ont fait avancer depuis la Conférence du Caire en 1994 sont ensuite analysés et mis en perspective avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) définis en 2000 pour l'horizon 2015.

1. LE CONTEXTE ACTUEL DE L'ÉGALITÉ DE GENRE

1.1 *Libéralisation économique et fondamentalisme religieux*

Le contexte international est marqué par une libéralisation généralisée de l'économie (amenant la privatisation des biens et des services, les délocalisations), une instabilité financière (crise de la dette et éclatement de la bulle de la spéculation financière) et par la montée des intégrismes religieux, le tout dans un contexte de conflits et d'insécurité. Les mesures de redressement budgétaire reposent sur la négociation des prêts de la Banque mondiale et du FMI conditionnés par la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la pauvreté et de stratégie de croissance accélérée.

¹ Chargées de mission à l'ONG *Le monde selon les femmes*, Bruxelles.
helene@mondefemmes.org, pascale@mondefemmes.org ; site : www.mondefemmes.org

La féminisation de la pauvreté est une réalité et les femmes continuent à n'avoir qu'un faible contrôle sur les moyens de production comme la terre, l'équipement et l'argent. Pour certains, cette situation serait « seulement » imputable à une plus faible productivité des femmes (dont les racines profondes ne sont pas analysées). Ces inégalités prennent racine dans un statut juridique bas et dans le faible niveau d'*empowerment* des femmes. Les sociétés contemporaines, orientées vers la seule croissance économique et vers la marchandisation des rapports, des échanges (et des corps), ignorent les apports essentiels des femmes dans le travail non payé de la subsistance ou du soin.

Malgré une convergence entre quelques pays émergents et les pays industrialisés, la mondialisation néolibérale que nous subissons actuellement a accru les inégalités entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres, mais également au sein des pays, entre les riches et les pauvres, et entre les femmes et les hommes. Ces inégalités sont liées à une inégale répartition des tâches et des responsabilités, à la difficile articulation des rôles multiples (reproductif, productif et sociaux), et enfin au non-accès et surtout au non-contrôle des femmes sur les ressources et les bénéfices du développement (Ryckmans, 2008).

1.2 Des politiques de lutte contre la pauvreté peu sensibles au genre

Il apparaît de plus en plus clairement que les programmes de lutte contre la pauvreté portés par les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ne sont pas orientés vers les pauvres et encore moins sensibles au genre, malgré leurs intentions affichées. Les chiffres sont connus : 1,3 milliards de personnes vivent sous le seuil de pauvreté absolu (moins d'un dollar par jour) dont 70% sont des femmes. Le nombre de femmes vivant sous ce seuil a crû de 50% au cours des trente dernières années, contre 30% pour les hommes !

La privatisation des services sociaux, qui a accompagné les ajustements structurels, a eu des impacts non négligeables sur les rôles et la qualité de vie des femmes, et sur elles en premier lieu. Les mécanismes qui ont mené à cette dualisation socio-économique, ainsi que ses conséquences en termes d'accès et de recours aux services de base de santé, d'accès à l'eau et d'éducation, sont largement décrits : les femmes les plus pauvres y paient un lourd tribut (UNFPA, s.d.).

Les femmes sont exclues des bénéfices des activités productives auxquelles elles contribuent pourtant. Les revenus de leur travail agricole ou commercial leur échappent parce que c'est l'homme qui est visible et reconnu comme producteur, propriétaire de la terre ou de l'exploitation agricole. La gestion des ressources au sein du ménage ne fonctionne pas selon le modèle théorique du « dictateur bienveillant » (l'homme), qui redistribuerait la richesse et les revenus du travail de tous entre tous. Depuis longtemps, anthropologues et économistes ont mis en lumière les relations de pouvoir inégales et l'injustice prévalant dans

la répartition et la redistribution des biens, et éclairé les stratégies individuelles poursuivies par chaque membre d'un ménage, qui n'est pas une entité homogène. Plus récentes sont les analyses des stratégies différentielles des femmes et des hommes dans la gestion des ressources.

1.3 Des Objectifs minimalistes et consensuels

En 2000, la communauté internationale s'est fixé dix objectifs minimaux de développement à atteindre et s'est engagée à mobiliser des fonds pour les atteindre d'ici à 2015. En 2005, les États ont adopté la Déclaration de Paris, qui vise l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Un des principes de base (article 14) est celui de l'appropriation, c'est-à-dire de la responsabilité des États en développement d'élaborer leurs choix et leurs priorités en matière de développement : *"La Déclaration de Paris promeut un modèle de partenariat propre à améliorer la transparence et le contrôle des ressources en faveur du développement"* (Forum à Haut niveau, 2005).

Lors de la récente Commission pour le statut de la femme (mars 2008), des ministres de pays du Sud, des responsables d'agences internationales et d'ONG de femmes ont exprimé le souhait d'une conditionnalité positive en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ils et elles ont demandé que soit alloué un pourcentage de l'Aide Publique au Développement (APD) pour l'égalité entre les sexes. Mais cela ne fut pas accepté.

Parmi l'ensemble des OMD, le troisième objectif est consacré à l'égalité de genre : il s'agit de "Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes". C'est un pas en avant : il n'était pas acquis. Néanmoins, cet objectif, et surtout la cible et les indicateurs retenus, dénotent une vision réductrice de l'égalité hommes/femmes et de la dynamique de genre. On se donne bonne conscience et on évite de se poser la question du genre dans les autres OMD : les femmes et les hommes, les garçons et les filles sont-ils touchés de la même manière par la faim, la pauvreté, les maladies ? Les actions pour lutter contre ces fléaux ne doivent-elles pas associer ou viser explicitement les femmes ?

D'autre part, les OMD ne remettent pas en cause les logiques de la croissance (au contraire, c'est la croissance qui va aider les pauvres !) et lient leur poursuite à la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. En outre, les OMD font largement recours au secteur privé (puisque l'État n'est plus capable).

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) devrait se baser sur une analyse de la pauvreté du pays, présenter une analyse des causes et proposer des remèdes, notamment une hausse des dépenses pour l'enseignement primaire et les soins de santé de base. Or, l'évaluation des DSRP montre que le genre est quasi absent de l'analyse de la pauvreté : il y manque un diagnostic sexospécifique. La position des femmes, quand elle est présente, l'est dans les rubriques santé, alimentation, planification familiale, instruction. Le genre est absent des définitions de stratégie, dans la budgétisation, dans le suivi-évaluation (Kabeer, 2005). L'évaluation des CLSP d'un point de vue genre

épingle le manque de données : beaucoup de pays n'ont pas de données désagrégées par sexe (en général ou pour les divers indicateurs de suivi). L'approche participative, recommandée dans le diagnostic et l'élaboration, n'a pas permis que la présence des femmes soit effective (Holvoet, 2007). En définitive, les OMD présentent une approche unidimensionnelle de la pauvreté : les violences familiales, l'alphabétisation juridique, l'éducation politique et la représentation paritaire dans les instances de pouvoir locaux sont considérés comme n'ayant aucun lien avec la pauvreté.

2. SEXE, GENRE ET DROIT DES FEMMES

2.1 *Tensions autour des droits reproductifs et sexuels*

Le contexte international est marqué par la résurgence du fondamentalisme religieux et du puritanisme. Depuis le 11 septembre 2001, le monde entier semble terrorisé par les intégristes musulmans. Cependant, bien avant les attentats, la droite religieuse et le mouvement Pro-vie (*Pro-life*) avaient pris de l'ampleur avec le changement de gouvernance aux États-Unis. Les tensions sont palpables concernant les droits des femmes et leur sexualité². Les conflits portent sur le droit à l'avortement, à l'éducation sexuelle pour les jeunes, le choix de son identité sexuelle et la liberté de choix pour les femmes (mariage, non-violence).

Les intégrismes de différentes obédiences convergent pour exalter la femme dans son rôle de mère et la sataniser dans ses rôles sociaux et politiques (Chejter, 2005). Lors de la session de Beijing +5 aux Nations Unies, le Vatican avec un statut d'observateur a exercé un lobby intense, avec 300 membres du mouvement *Pro-life*, pour peser sur les décisions (Fourest, 2005). Il existe aussi un lien entre la propagation des intégrismes religieux et les politiques d'ajustement structurel à travers le retour au rôle traditionnel attendu des femmes. Les politiques d'austérité budgétaire ont replacé les femmes dans leur rôle reproductif de soins, de tâches ménagères et de cohésion sociale. Le désengagement des politiques sociales avec les ajustements structurels a repoussé les femmes dans les secteurs qui s'informalisent le plus, par exemple celui des services de soins. Ce retour du fondamentalisme religieux et du dogmatisme économique avec la montée du néolibéralisme et du poids de l'OMC a lieu durant cette décennie 1990 où, paradoxalement, les conférences internationales renforçaient l'agenda des droits des femmes.

2.2 *Religiosité – laïcité et droits des femmes*

Les USA, dès l'arrivée de G. W. Bush à la Présidence, ont restreint leurs financements internationaux pour les droits reproductifs. Dans d'autres États, il

² Le mouvement Pro-choix fait des liens intéressants entre homophobie, racisme, sexisme et intégrismes pour mieux comprendre les enjeux. www.prochoix.org

y eut des révisions législatives de droits acquis ou la reconnaissance de certains tribunaux religieux. Pour les organisations de femmes, le fondamentalisme a un impact négatif important : il émet à nouveau un message religieux de subordination des femmes dans la sphère privée. Toute démarche libératrice est à oublier. Grâce à la mobilisation nationale et internationale des femmes, le Canada a pu résister à l'instauration de cours d'arbitrage religieux dans les affaires familiales (2006). Mais, pendant ce temps (2007), une juge allemande applique ce qu'elle croit être la "charia" dans un cas de divorce et l'Angleterre laisse s'installer des cours de justice "traditionnelles" qui remplacent dans certains cas la justice légale du royaume (Lobby Européen des femmes, 2007). Différents mouvements portés par des femmes s'organisent pour contrer l'influence des fondamentalismes. Ainsi "*Las catolicas por el derecho a decidir*" ou le réseau "*Femmes vivant sous la loi musulmane*", s'oppose à l'intromission de positions religieuses dans les droits des femmes. Dans beaucoup de pays nous sommes loin d'une laïcité³ qui demande une séparation entre l'État et le religieux, quel qu'il soit. Déjà en 1999, l'organisation Dawn (Development Alternatives with Women for a New Era) analysait la réaction brutale des fondamentalistes (habiles et dotés d'importantes ressources financières), alliée au durcissement des tensions entre le Nord et le Sud en matière de justice économique, comme une nouvelle manifestation de la dichotomie entre la production et la reproduction (Antrobus, 2007, 153).

2.3 Les dynamiques des réseaux de femmes

La mobilisation des femmes lors de la Conférence de Beijing, un an après le Caire, a lancé une dynamique mondiale : celle des réseaux. Entre 1998 et 2000, des milliers de femmes ont mené une mobilisation sans précédent : dans quasi tous les pays, les femmes se sont mobilisées pour marcher contre la pauvreté et les violences. Malgré beaucoup de travail pour intégrer le mouvement altermondialiste lors des forums sociaux, les femmes et leurs droits n'y ont pas toujours leur place. Le Forum social européen de Paris, en 2003, avait été précédé d'une journée où les femmes avaient échangé et réfléchi leurs apports au Forum ; à Londres, en 2004, beaucoup d'ateliers ont tourné autour de la dénonciation des victimes de violences. Au Forum social mondial de 2007, les femmes étaient largement présentes dans l'ensemble des échanges, mais n'ont eu de visibilité que de manière folklorique (elles défilent en chantant) ou dans les mouvements d'Églises qui étaient très présents.

La mobilisation suscitée par les réseaux de femmes oscille régulièrement entre la résolution des besoins pratiques et la prise en compte des intérêts stratégiques des femmes, avec des objectifs à plus long terme et avec une vision politique pour mieux comprendre les enjeux. Pour ce faire, les mouvements de

³ "*L'État laïque est neutre, en effet, au sens où il ne prend pas parti pour aucune conviction philosophique ou religieuse, se contentant d'organiser leur coexistence sur un territoire donné*" (Geerts, 2008, 17).

femmes se sont impliqués et engagés au niveau des Nations unies. Peggy Antrobus, féministe engagée au sein des réseaux Sud et en particulier de DAWN, rappelle le rôle majeur exercé par l'ONU. Dans les années 1990, le lobby des mouvements sociaux, intégrant lutte contre le colonialisme, droits des femmes et droits de la personne, a débouché, affirme-t-elle, sur une convergence de conférences internationales - qui ont permis de légitimer l'agenda des mouvements sociaux. Le constat, bien connu, que *"les femmes, qui représentent les 50% de la population, réalisent les deux tiers du travail et gagnent le dixième du revenu mondial"* est devenu le leitmotiv des mobilisations. Une "masse critique" de femmes est passée de la description de leur oppression à une prise de conscience de leur pouvoir de changement social, par leur capacité à s'organiser : *"Les analyses établissaient des liens entre la réalité quotidienne des femmes, le néocolonialisme et le cadre politique macroéconomique dominant... En révélant les liens systémiques entre les facteurs économiques (colonialisme et capitalisme), politiques (patriarcat), sociaux (relations hommes-femmes) et culturels (fondamentalisme religieux), DAWN a permis aux femmes de percevoir autrement la dynamique mondiale et la question du développement"* (Antrobus 2007, 121).

En 1992, à Rio, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ouvre celles-ci à une plus grande participation de la société civile. Jusque là, l'approche dominante des problèmes environnementaux était avant tout scientifique, technique et abstraite. La confrontation de cette approche avec l'approche féministe des droits et du vécu préfigure les difficultés des deux autres conférences (Le Caire et Beijing). Comme l'indique l'affirmation d'une des participantes : *"Notre premier environnement est notre corps, nous-mêmes et la terre qui nous nourrit"*. Pour les femmes pauvres, les problèmes environnementaux sont d'abord associés à la santé et aux moyens de subsistance, ainsi qu'à l'économie politique qui en détermine l'accès (*Ibid.*, 134). Outre l'intégration des approches thématiques plus spécifiques, comme la santé de la reproduction, les grandes conférences des années 1990 ont apporté une pratique de concertation entre les mouvements des femmes et les représentantes des États. Les préparations représentaient des moments de travail avec consultations et expertises, mais aussi des pressions de lobby. Selon Peggy Antrobus, cette démarche remplit trois fonctions pour le mouvement des femmes : éducative, par l'éveil des consciences et des analyses ; politique, car elle développe des pratiques de coalitions et de réseautage ; et sociale, car permettant la création de liens sociaux.

Pour les droits des femmes, le programme d'action issu de la Conférence du Caire a été un enjeu important. Un des points de force (d'ailleurs régulièrement remis en question) est l'intégration de la notion de santé de la reproduction⁴ incluant la sexualité basée sur le libre consentement, ainsi que l'intégration du rôle des hommes dans la prévention de la prise de pouvoir et des violences dans les relations humaines. Les deux grandes conférences des Nations Unies

⁴ Notion introduite dans le Programme d'action de la Conférence Internationale Population et Développement (CIPD), au paragraphe 7.2.

du Caire et Beijing ont fait avancer la conception de la santé reproductive et sexuelle. Le suivi de celles-ci permet de remettre régulièrement cette thématique à l'agenda. Cependant, dans les dernières positions comme les OMD, elle semble fragilisée. On s'éloigne de la notion de droits reproductifs et sexuels car les OMD n'intègrent pas les droits définis dans les conventions et les différents pactes internationaux. En outre, les OMD ne font pas référence aux droits reproductifs et sexuels, ni à la violence, ni à la traite des femmes et des fillettes. Pas non plus au racisme et à la migration. C'est une vision réductrice de l'approche de genre que l'on y trouve. Or, le défi, pour les organisations qui agissent dans le domaine, est de faire le lien entre les programmes de santé de la reproduction et du VIH/SIDA, d'en augmenter l'accès, selon l'âge et le genre, de permettre de meilleures ressources afin de renforcer la qualité et l'efficacité des services (Monde selon les femmes, 2007).

2.4 Mondialisation : contrainte ou opportunité ?

La campagne "Mondialisation et nouvelles formes de violences faites aux femmes" lancée par le Cecym⁵ énonce clairement les impacts de la mondialisation sur la violence de genre. La mondialisation correspond à la concentration et à la centralisation de l'économie au niveau mondial ; elle suscite l'exacerbation de situations de violence envers les femmes, notamment, par des migrations forcées. Jamais comme avant le point de rencontre entre l'exploitation sexuelle et l'exploitation économique n'a été aussi développé dans toute l'industrie du sexe basée sur la "circulation" des corps des femmes. Les violences sociopolitiques envers les femmes et les filles en temps de guerre ou en temps de "paix" se sont accrues dans tous les continents. Le viol comme arme de guerre, reconnu suite aux exactions en ex-Yougoslavie, se perpétue dans les différents continents. L'actualité (de la RDC au Mexique, de l'Afghanistan à la Colombie) mobilise les différents réseaux de femmes qui réclament un "non à l'impunité" (Mères de Plaza de Mayo, Femmes en noir, Ruta Pacifica). Une avancée des années 1990 a été la reconnaissance de la pratique des crimes sexuels, incluant les différentes formes de viol, inceste, harcèlement sexuel. Le Pérou a, par exemple, retiré la possibilité d'absoudre l'auteur d'inceste ou de viol sur mineure qui épousait celle-ci. Cependant les déterminants de la vie affective des femmes influencent chacune suivant son origine, sa classe sociale, son ethnie et le lieu où elle vit. En Malaisie, 60% des femmes divorcées dans l'État de Selangor se tournent vers la prostitution à cause des difficultés financières (Mackay, 2000, 39).

La mondialisation a aussi permis d'avancer sur les échanges de savoirs et de stratégies à travers les alliances. Différents réseaux ont assuré un suivi, une "vigilance", des accords internationaux. Le réseau latino-américain pour la santé, par exemple, a créé un mécanisme de suivi du programme d'action du Caire dans différents pays, à partir d'indicateurs élaborés par des universités,

⁵ Centro de Encuentro Cultura y mujer, www.cecym.org.ar (consultation 10.5.2008).

des centres de recherche autonomes et des organisations de femmes. La mise en place d'observatoires de l'égalité, l'action de commission d'avis (comme la Plate-forme belge Population et développement ou la Commission Femmes et développement, les observatoires de la parité en République démocratique du Congo ou l'Observatoire Genre et développement dans l'espace de la francophonie et en France) garantit la pérennité des droits acquis.

2.5 De la santé aux droits

Depuis 1984, tous les 4 ans, sont organisées des rencontres internationales Femmes et santé⁶. Elles traitent de thèmes qui permettent de comprendre la problématique de la santé des femmes à travers le monde. L'échange de cadres d'analyse a permis de prendre conscience des politiques et des mesures néfastes pour la santé des femmes et d'aller au-delà des questions de santé reproductive. Il a mis en route des alliances pour résister et construire des stratégies afin de maintenir le droit à la santé comme droit universel. Au fil des rencontres, des problématiques tenant compte de la mondialisation ont intégré le débat. Les questions de fonds sont traitées par des échanges de pratiques et d'angles d'analyse selon le contexte. Ainsi, la dernière rencontre, en 2005 en Inde, a fait travailler ensemble lobbyistes, expertes, chercheuses, femmes de terrain sur la santé publique et les réformes de systèmes sanitaires, les politiques publiques et le retour de politiques de population, les droits des femmes et les technologies médicales, les violences et l'impact sur la santé des femmes, les enjeux de la santé reproductive et sexuelle.

2.6 Les moteurs de la mobilisation collective

Les processus de mobilisation solidaire sont créatifs lorsqu'ils partent des injustices, se préoccupent de la défense du juste pour chacun-e et sont validés par le collectif : le juste pour nous tous (Hansotte, 2004). La Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et les violences s'inscrit dans cette démarche. C'est un mouvement avec une dynamique qui va de l'international au local et retour. Dans tous les pays, des marches ont eu lieu, des documents de plaidoyers ont été rédigés, des argumentaires ont été construits et vivent encore aujourd'hui. En Belgique, la tenue de parlements des femmes a rendu visibles les points de vue des femmes dans des enceintes gouvernementales. Elle a mis en route un processus d'interpellation citoyenne, et les femmes se sont (ré)approprié l'espace démocratique du parlement comme "maison du peuple". Les interpellations portent sur des situations concrètes de non-droits ou de manque d'accès des femmes aux services.

Des différentes dynamiques mises en route, on peut tirer des leçons. Les interrelations des mouvements sociaux avec l'État questionnent la pratique féministe qui vise le changement social. Il est évident que la

⁶ www.iwhm.info

professionnalisation, la bureaucratisation ou l'institutionnalisation du genre peuvent étouffer la dynamique du mouvement. Ces questions sont à l'ordre du jour dans les espaces féministes les plus radicaux. D'autres cherchent plutôt à conserver les acquis, par exemple par l'offre de services (les collectifs de femmes battues ou les centres de planning familial).

3. THÈMES CENTRAUX GENRE, POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

3.1 *Le droit à l'avortement*

Chaque année, 46 millions de femmes avortent dans le monde⁷ et toutes les sept minutes, une femme meurt d'un avortement réalisé dans de mauvaises conditions, la plupart du temps illégal (mais parfois toléré) et souvent clandestinement. Les stratégies des groupes favorables à la légalisation de l'avortement est d'amener le débat autour des questions de santé publique. L'OMS a publié des données pour la dernière décennie. En rendant visibles les complications et les risques de mortalité maternelle, elle a suscité le débat autour de l'avortement à risques et les coûts qu'il entraîne pour la société, mais aussi pour la santé des femmes. Les opportunités et les avancées sont toujours promues par les organisations de femmes qui recherchent les alliances (Women's Health project, 2001), mais pas toujours dans le sens qu'on croit. L'Inde, la Chine n'ont pas eu besoin d'un mouvement de femmes pour obtenir une législation permettant la pratique de l'avortement. La préoccupation était plutôt basée sur le contrôle des naissances. Actuellement, plusieurs mouvements indiens se mobilisent pour restreindre les délais d'application en termes de temps, afin d'éviter la sélection des fœtus masculins et la pression que subit la femme pour avorter.

En Europe, la situation est contrastée. Là où le droit et la pratique de l'avortement sûr avaient permis d'avoir une bonne qualité des services, celle-ci semble assez compromise par la pression de groupes conservateurs liés aux religions. La Pologne a perdu son droit à l'avortement (loi datant de 1956) au passage à la démocratie, à partir des années 1990. En Belgique, c'est seulement en 1990 (avec abdication du roi) qu'une législation dépénalisait l'avortement et les mouvements féministes se sont alliés avec certains médecins et juristes. En 2007, le Portugal a adopté une législation permettant la pratique de l'avortement. Les stratégies dépendent du contexte politique et des pressions sociales : soit légiférer pour sortir la pratique du code pénal, soit faire une loi sur la santé reproductive. Ce sont les moments électoraux qui marquent les changements possibles. Au Nicaragua, la réélection du Président Ortega a été possible grâce à l'appui inconditionnel de l'aile conservatrice catholique acquise par le retrait de toute possibilité de pratiquer l'avortement.

⁷ www.womenonweb.org (consultation 10.5.2008).

Dans les textes du Programme d'action du Caire, ce qui pose problème c'est l'offre de services. La volonté est de rester assez ambigu pour permettre d'intégrer l'avortement quand une législation sera adoptée au niveau national. L'éducation sexuelle pour les jeunes est une autre cause de discordance : chaque pays désirent l'interpréter selon sa "conscience religieuse". Permettre aux jeunes l'accès à l'éducation sexuelle, c'est leur reconnaître une sexualité, mais aussi la possibilité de questionner l'origine du monde. Les théories théocratiques du monde ne sont pas prêtes à ouvrir le débat.

3.2 La planification familiale

La planification familiale semble moins conflictuelle. Pourtant chaque année, 80 millions de grossesses ne sont pas planifiées, comme le souligne le rapport de l'OMS (OMS, 2004). Les programmes de planification familiale ont souvent été développés afin de réduire la fécondité des femmes et de réaliser un contrôle des naissances. Nous sommes loin du leitmotiv de « un enfant quand je veux, si je veux » porté par les mouvements féministes des années 1970. La pratique contraceptive reste encore difficilement accessible et on estime à 300 millions le nombre de couples dans le monde qui n'y ont pas accès (Mackay, 2000, 43). Les programmes de planning familial sont efficaces quand ils intègrent les différents axes du développement humain basés sur le libre choix consenti. Les approches basées sur la prévention et la promotion de la vie affective et sexuelle, complétées par une offre de services intégrés, ont montré des succès.

En Afrique, la fécondité reste un élément central de l'identité de la femme et le nombre d'enfants donne une valeur de virilité et économique (pensions). Il est donc difficile pour les femmes de décider d'utiliser des moyens contraceptifs sûrs et de négocier les relations sexuelles sans risques sociaux d'être condamnées par leurs partenaires et leur famille, malgré le contexte de recrudescence des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/SIDA. L'attitude des femmes est souvent basée sur le moindre risque et non sur le choix, surtout dans un contexte de pauvreté.

3.3 Les violences

Dans le domaine des violences, des changements ont eu lieu. Les violences familiales sont sorties du silence grâce à des campagnes nationales ou internationales. La résolution 1325 des Nations unies renforce le rôle des femmes actrices contre la guerre.

Deux problèmes de santé liés à la violence ont été identifiés, grâce à l'approche de genre et au combat des femmes : il s'agit des mutilations génitales féminines et des fistules. *"Les mutilations génitales féminines (MGF) désignent toutes les interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme, ou toute autre lésion de ces organes, pratiquée sans raison thérapeutique. Les raisons*

*avancées pour pratiquer ces MGF sont généralement d'ordre culturel ou religieux*⁸". Toutes les quinze secondes, une fille est excisée dans le monde. La mutilation se pratique dans 28 pays d'Afrique, en Asie du Sud et dans les pays d'accueil des migrants venant de ces pays. Le constat néfaste de ces pratiques a d'abord été posé en termes de santé ; il constitue aussi une atteinte aux droits des femmes. C'est à partir des années 1990 que les MGF sont reconnues comme telles par les conventions internationales sur les droits humains. Les conférences des Nations Unies qui font référence à la santé de la reproduction ont également reconnu les MGF comme problème grave de violence faite aux femmes et aux filles. Dans les OMD 3,4,5, qui visent à améliorer et à promouvoir l'égalité des sexes, la santé maternelle, et la réduction de la mortalité infantile, les mutilations sont citées comme obstacle au développement. Pour que soient efficaces des mesures interdisant ces pratiques, il est nécessaire de compter sur des législations qui pénalisent les personnes réalisant la mutilation et les personnes responsables de l'enfant. Ceci a été le plaidoyer des associations locales de femmes relayées par des organisations internationales. Des alliances ont été efficaces et des associations se sont créées, par exemple le Comité interafricain de lutte contre les MGF, ou dans les pays qui accueillent des personnes issues des pays pratiquant les MGF. Les programmes de lutte contre les mutilations génitales féminines mis en place sont axés sur une déconstruction des croyances autour de l'identité féminine, en complément des programmes auprès des exciseuses pour qu'elles "déposent le couteau". Mais, malgré les avancées réalisées au niveau juridique et dans le développement de programmes, les Nations Unies signalent un accroissement du nombre de bébés la subissant (UNFPA/UNICEF, 2007).

Les fistules sont le deuxième problème de santé. Les grossesses précoces créent des risques de morbidité, d'infirmité (dont les fistules traumatiques), d'infécondité subséquente et de mortalité pour la mère et/ou pour l'enfant. Les fistules constituent l'un des problèmes de suivi d'accouchement les plus graves. Elles ont été identifiées comme tel depuis peu de temps au niveau international et ont fait l'objet d'une campagne de l'UNFPA en 2006)⁹. Selon les estimations de l'OMS, plus de deux millions de femmes et de filles sont touchées. Si la médicalisation des accouchements a permis de réduire son impact dans les pays développés, les fistules restent un problème plus grave là où il y a peu d'accès à l'accouchement médicalisé, comme en zone rurale. Les fistules peuvent être également la conséquence des violences sexuelles telles que le viol. L'augmentation des cas est liée à la multiplication des zones de conflits où le viol est utilisé comme arme de guerre. Elles ont aussi un lien avec les MGF qui, comme pratique traditionnelle nuisible, augmentent les risques. La reconnaissance et le suivi de cette affection sont déterminants pour l'avenir de la femme qui a une fistule. Elle risque souvent le rejet et l'abandon du conjoint, de la famille et de la communauté. La fistule est une affection liée à la violence

⁸ www.gams.be (consultation 10.5.2008).

⁹ www.fistules.org

de genre, en temps de paix comme de guerre. Trop peu de moyens sont mis en oeuvre pour éradiquer cette infirmité qui est guérissable dans 90% des cas.

3.4 *Le VIH Sida*

L'épidémie s'est fortement féminisée puisque aujourd'hui plus d'une personne contaminée sur deux est une femme. Les motifs de cette augmentation sont liés aux situations de vulnérabilité que les femmes vivent durant leur vie. La domination dans les rapports sexuels est certes le premier élément à tenir en compte pour développer des stratégies d'intervention. Dans beaucoup de situations, la négociation des rapports sexuels est impensable : aucune proposition de protection n'est donc envisageable pour la femme. Même dans les situations de relations consenties, la conjointe qui demande l'utilisation du préservatif sera tenue "coupable" de manque de confiance ou d'infidélité. La sexualité féminine est régulièrement réduite à l'acte de procréation, de soumission au désir masculin ; le désir féminin est absent. La propagation du VIH est, certes, liée aux tabous autour de la sexualité, mais d'autres facteurs rendent les femmes plus vulnérables.

Le développement de l'épidémie est aussi la conséquence directe de la politique du bâillon, selon laquelle les bailleurs comme les États-Unis n'appuient que les projets basés sur l'abstinence sexuelle. Les Églises, qui condamnent l'utilisation du préservatif comme l'a fait le Vatican, doivent aussi assumer leur part de responsabilité. Les programmes nationaux et internationaux restent encore fragmentés et la formation des professionnel-les pour la prise en charge n'a pas encore intégré l'approche de genre. L'OMS et ONUSIDA ont réalisé ces dernières années des études très approfondies sur les comportements, les stratégies "d'abordage" et de soins. Comme forme de sensibilisation originale, on peut citer le modèle d'intervention de Gupta, basé sur "les 5 P" (GUPTA, 2000)¹⁰, qui identifie les inégalités vécues par les femmes dans leur sexualité. En définitive, *l'empowerment* des femmes reste un des éléments clés pour le changement et la diminution des infections.

3.5 *Les migrations*

La féminisation des migrations est devenue, depuis la Conférence du Caire, une réalité. Et pourtant, l'invisibilité des femmes migrantes reste très forte, malgré l'importance reconnue de disposer de données sexospécifiques.

Pour l'UNFPA et l'Office International des Migrations (OIM), la migration des femmes est une force de changement positif, à la fois dans les pays d'origine et dans ceux de destination. Leur point de vue est que "*dans les sociétés où le pouvoir des femmes de se déplacer de manière autonome est limité, l'acte de migration est en soi une forme de renforcement de pouvoir*" (UNFPA/OIM, 2006). Cette vision optimiste est toutefois à relativiser, notamment dans le contexte européen. En 2004 et 2006, la Commission européenne a montré sa volonté de promouvoir "*l'égalité entre les*

¹⁰ Pratiques, partenaires, plaisir/pression, procréation.

sexes dans les politiques d'immigration et d'intégration afin de défendre les droits des femmes et leur participation civique, de valoriser pleinement leur potentiel d'emploi et d'améliorer leur accès à l'enseignement et à la formation tout au long de la vie" (Lobby Européen des femmes, 2007, 20). Mais l'accès des migrantes au travail est souvent lié au secteur informel dans la réalisation des tâches reproductives et de soins. "...Le care ne peut plus être considéré comme un travail dans le privé, car nous avons montré qu'une circulation est nécessaire entre le public et le privé, afin de mieux saisir le care comme clé d'analyse de la politique sociale. ...L'autonomie reste "imparfaite" pour les femmes migrantes, ce qui est un paradoxe dans l'autonomie des femmes" (Langwieser, 2007, 122-123). Le statut des femmes migrantes dérive du statut juridique qu'elles détiennent lors de leur arrivée. Le changement de celui-ci est un vrai parcours d'obstacles. Or, tous les documents internationaux reconnaissent que "le statut juridique octroyé à une personne constitue un critère clef pour une intégration réussie". Le statut juridique "dépendant" octroyé dans le cadre du regroupement familial, a montré ses limites dans les cas de violence intrafamiliale. Un autre obstacle à l'empowerment des femmes migrantes est l'application de la loi sur le statut personnel du pays d'origine. Elle révèle aussi le conflit juridique entre les codes de la famille étrangers, les conventions internationales signées par les pays d'accueil et les valeurs et droits fondamentaux garantis par le pays d'accueil (Lobby Européen des femmes, 2007, 21).

Pour les femmes migrantes "sans papiers", l'enjeu est aussi la protection de leurs droits humains face aux violences, parfois extrêmes comme l'exploitation sexuelle et la traite, le risque de mutilation génitale.

3.6 Urbanisation/logement

Avec l'urbanisation, l'accès au logement, à la sécurité, aux déplacements deviennent des enjeux importants pour les femmes dans leurs revendications. L'accès à la mobilité est rendu plus complexe aux femmes pour des raisons économiques (coût des transports en commun), de sécurité et d'aménagements de l'espace public, et de répartition des tâches qui les amènent à emprunter des itinéraires plus longs¹¹. Le circuit d'insertion d'une femme est souvent plein d'embûches à résoudre. En Belgique, par exemple, pour accéder à un emploi, il faut avoir résolu les points suivants : disposer d'un logement décent et digne, avoir pour les enfants un accueil accessible par des professionnel-les et un soutien parental, compter qu'il existe une prévention des différentes formes de violence efficace et concertée, avoir accès aux espaces publics et aux transports en commun, avoir accès à l'information et aux services de santé reproductive et sexuelle. Et si dans ce parcours, la femme est responsable d'une famille monoparentale, de nouvelles difficultés se présentent, puisque l'accès aux logements sociaux est restreint pour les familles monoparentales, le plus souvent dirigées par des femmes.

¹¹ Cette réflexion a notamment été portée par la *Coordination bruxelloise de la Marche Mondiale des femmes*, qui a organisé un Parlement des femmes, le 8 mars 2007.

4. LE GENRE DANS LES OMD

Au moment de prendre la mesure du chemin parcouru dans la mise en œuvre des OMD, quels sont les constats ?

Pour atteindre l'Objectif 3, la cible retenue (cible 4) est l'élimination "*des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible ; et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard*". Pour cet objectif, 4 indicateurs ont été identifiés. Mais, en pratique, un seul indicateur est retenu, celui de la parité des taux de scolarisation au primaire. Il correspond en fait à l'OMD 2, Assurer l'éducation primaire pour tous, et cela explique en partie que l'OMD 3 connaisse le meilleur score de réalisation, selon le constat du PNUD. Aujourd'hui, ces disparités ne sont pas éliminées, 57% des enfants non scolarisés dans le monde sont des filles (Unesco, 2007) :

- a) Indicateurs éducatifs : l'indicateur 9 est le rapport filles/garçons dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur, respectivement. Un premier constat à faire est que, si le ratio augmente, c'est peut être parce que le nombre de garçons à l'école diminue. Il ne montre pas non plus le niveau bas ou élevé de la scolarisation aux trois niveaux. La parité au niveau du primaire est atteinte en 2005 dans seulement 59 pays sur 181, soit un tiers. L'indicateur 10 est le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes. Il mesure un accès antérieur au système éducatif. Ces indicateurs ne disent rien sur la qualité de l'éducation reçue. De plus, le seul accès à l'éducation n'est pas suffisant : il faut une éducation de qualité, non sexiste, qui ne perpétue pas une vision stéréotypée du rôle des femmes et des hommes dans la société.
- b) Indicateur économique : l'indicateur 11 est le pourcentage de femmes salariées dans le secteur non-agricole (les industries et les services). Comme il s'attache au travail salarié, il ne considère que l'emploi formel, sous contrat et monétarisé. Il ne tient donc pas compte des emplois de subsistance, non visibles, ni de l'économie informelle grâce à laquelle les femmes trouvent une possibilité de survie, ni de tout le travail du "care" assimilé aux tâches reproductives. Or, le travail non payé des femmes est essentiel au développement. L'emploi féminin agit comme soupape de sécurité, les femmes sont écartées de "leurs" secteurs d'activités lorsque, sous la pression de la compétition internationale ou des programmes d'austérité budgétaire, s'accroît une informalisation des emplois. Sur le marché du travail formel perdure, en outre, une double ségrégation : horizontale (les tâches ou métiers dits "féminins", les emplois peu qualifiés ou précaires) et verticale : le "plafond de verre" qui empêche les femmes de grimper dans la hiérarchie de l'entreprise. Le nombre de femmes au travail n'a jamais été aussi élevé, même s'il n'augmente plus ces dernières années. Nombre d'emplois occupés par des femmes des régions les plus pauvres sont des emplois indécents d'aidantes sans statut ou d'indépendantes à très faible revenu (Unifem, 2005 ; Poverty in focus, 2008). Les OMD ne disent rien du type d'emploi salarié ni des conditions de travail des femmes, ni moins encore de l'accès

des femmes au revenu de leur travail. L'écart salarial entre homme et femme reste élevé : il est globalement de l'ordre de 25%.

- c) Indicateur politique : l'indicateur 12 est la proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux. On estime, en effet, qu'un nombre élevé de femmes en politique améliore la pertinence des politiques, pour les femmes. Mais la représentation des femmes au parlement a fait l'objet d'avancées dans quasi tous les continents, à l'exception notoire des États arabes du Moyen Orient. Un enjeu important est la connaissance par les femmes de leurs droits, et le contrôle démocratique sur les engagements législatifs. Or, on observe un cruel manque de connaissance des engagements internationaux en faveur de l'égalité, tels que la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes (CEDEF) ou la résolution 1325. Les élu-es et les citoyen-nes, au plan local, ignorent quasi tout de ces cadres de référence « contraignants ».

CONCLUSION

Nous plaçons pour une intégration transversale (*mainstreaming*) du genre dans tous les OMD. Pour atteindre ceux-ci, le "*mainstreaming*" de genre est indispensable. En effet, il permet de préciser le diagnostic qui motive l'action en faveur de chaque OMD, de définir des stratégies et de les mettre en œuvre, de vérifier l'atteinte des cibles. Il serait nécessaire (Ryckmans, 2006), dès lors, de faire "en amont" un diagnostic sexo-différencié. D'autre part, en "aval", pour chaque cible de tous les OMD, il s'avère important de préciser les actions à entreprendre avec les femmes et les hommes respectivement, d'analyser l'impact attendu de ces mesures pour les femmes et pour les hommes, mais aussi l'impact en termes de Genre, c'est-à-dire les changements dans les rapports sociaux entre les femmes et les hommes¹².

BIBLIOGRAPHIE

- ANTROBUS P. (2007) *Le Mouvement mondial des femmes*, Paris, Ed. de l'Atelier, Coll. Enjeux Planète, 303 p.
- CHEJTER S. (2005) Lo local y lo global en las prácticas de las ONGs feministas en América Latina en estrategias de resistencia de las mujeres, in *Lo local y lo global en la crisis argentina 2003-2005*, Buenos Aires, CECYM, 289-301
- FORUM À HAUT NIVEAU (2005) *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, Paris, (28 février-2 mars), 14 p.
www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf
- FOUREST C. (2001) *Foi contre Choix, la Droite religieuse et le mouvement Prolife aux Etats Unis*, Paris, Ed. Golias, 335 p.
- GEERTS N. (2008) *Morale Laïque*, n° 158, 17.

¹² Conscient de ces lacunes, le Millenium Project a mis en place un groupe d'experts (*Task force 3*) qui couple Éducation et Égalité de genre (*Task Force Gender Equality*, 2005).

- GUPTA G. R. (2000) *Gender, Sexuality, and HIV/AIDS: The What, the Why, and the How*, Washington, International Center for Research on Women, 8 p.
- HANSOTTE M. (2004) *Les Intelligences citoyennes*, Bruxelles, Ed de Boeck, 229 p.
- HOLVOET N. (2007) *Le genre dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les approches sectorielles*, Commission Femmes et développement, Bruxelles, 26 p.
- KABEER N. (2005) *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement*, Saint-Nicolas – Paris, Presses de l'Université Laval – L'Harmattan – CRDI, 306 p.
- LANGWIESER G. (2007) *Le rôle et les stratégies des femmes "sans papiers" dans le Care*, Mémoire FOPES/UCL, 126 p.
- LE MONDE SELON LES FEMMES, réédité (2007) *Les droits reproductifs et sexuels*, Coll. Les essentiels du genre n°4, Bruxelles, 72 p.
- LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES (2007) *Même droits mêmes voix. Les femmes migrantes dans l'Union européenne*, Bruxelles, 19-21 janvier, 68 p.
- MACKAY J. (2000) *Atlas de la sexualité dans le monde*, Paris, ed Autrement, 128 p.
- OMS (2004) *Unsafe abortion. Global and regional estimates of the incidence of unsafe abortion and associated mortality*, Fourth edition.
- POVERTY IN FOCUS (2008) *Gender Equality*, nr 13, Brasilia, International Poverty Centre, January, 27 p.
- RYCKMANS H (2006) *Le genre dans les OMD, ou La légèreté des mots, le choc des réalités*, site www.mondefemmes.org, 29 p.
- RYCKMANS H. (2008) Travail décent et discriminations de genre, *Cahiers de la Coopération internationale*, n°7, mars, 20-22.
- TASK FORCE GENDER EQUALITY (2005) *Taking action : achieving gender equality and empowering women*, Millenium Project, 257 p.
- UNESCO (2007), *Rapport de suivi Education Pour Tous*.
- UNFPA/OIM (2006) *Femmes migrantes : combler l'écart pendant toute la durée de vie*, réunion du groupe d'expert-es, UNFPA OIM, 3 mai, n. t. UNFPA/UNICEF (2007) communiqué de presse du 10 août.
- UNFPA, s.d., *Women's economic empowerment, Meeting the needs of impoverished women*, workshop report, New York, 37 p.
- UNIFEM (2005) *Le progrès des femmes à travers le monde : Les femmes, le travail et la pauvreté*, New York, 112 p.
- WOMEN'S HEALTH PROJECT (2001) *Estrategias para el acceso al aborto legal y seguro, un estudio en once países*, Iniciativa de Johannesburgo, www.convencion.org.uy/menu2-052.htm
